Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°49

Réunion du : mardi 26 mars 2024

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

SENIORS – CHAMPIONNAT

551 988 – CERGY PONTOISE FC – Seniors R1/A

Rappel

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 07/02/2024 ayant infligé une suspension de terrain de CINQ (5) MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 1 de CERGY PONTOISE FC, à compter du 1er Mars 2024 ; le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville de CERGY PONTOISE ; étant précisé que CERGY PONTOISE F.C. a déjà purgé 1 match sur les 5.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante, au plus tard le vendredi 5 avril 2024 à 12h00 :

26658715 CERGY PONTOISE FC / PARIS ST GERMAIN FC 2 du 06/04/2024

Autres matchs concernés par la suspension du terrain :

26658704 CERGY PONTOISE FC / PLESSIS ROBINSON FC du 27/04/2024

26658731 CERGY PONTOISE FC / MANTOIS 78 FC du 27/05/2024

La Commission vous indique qu'il restera UNE (1) rencontre à purger avec un terrain de repli, pour le premier match à domicile de la Saison 2024/2025.

26658699 PARIS ST GERMAIN FC 2 / SAINT DENIS US 1 du 23/03/2024 (R1/A)

La Commission,
Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant que l'arbitre officiel a déclaré l'impraticabilité du terrain,
Par ce motif,
. reporte ce match au 13 avril 2024.
Possibilité de jouer le 30/03/2024 avec l'accord des 2 clubs.

26658697 MANTOIS 78 FC / LILAS FC du 23/03/2024 (R1/A)

Courriel de MANTOIS 78 FC indiquant un dysfonctionnement de la feuille de match informatisée et transmission de sa composition d'équipe.
Courriel de LILAS FC avec sa composition d'équipe.
La Commission,
Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,
. entérine le résultat comme suit :
MANTOIS 78 FC : 0 but
LILAS FC : 0 but

25874273 ULIS CO 1 / US TORCY PVM US 1 du 13/01/2024 reporté au 30/03/2024 (R1/B)

Ce match aura lieu le dimanche 31 mars 2024 à 15h00.
Accord des 2 clubs.
Accord de la Commission.

26658690 SAINT BRICE FC 1 / LE MEE SPORTS 1 du 02/03/2024 reporté au 13/04/2024 (R1/A)

Demande de report des 2 clubs au 20/04/2024.
Accord de la Commission.

25874288 VAL YERRES CROSNE 1 / PARIS FC 2 du 18/02/2024 reporté au 31/03/2024 (R1/B)

Demande de VAL YERRES CROSNE pour jouer le 30 mars 2024 à 15h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PARIS FC à transmettre au plus tard le vendredi 29 mars 2024 à 12h00.

25922317 VIRY CHATILLON ES 1 / FR. 94 LE PERREUX du 07/04/2024 (R2/A)

Demande de changement d'horaire, pour jouer à 14h30 sur le stade Henri Longuet 2 à VIRY CHATILLON.
Accord de la Commission, vu le délai de prévenance et la modification demandée.

25922670 COURBEVOIE SPORTS 1 / NOISY LE SEC B. 93 du 24/03/2024 (R2/C)

La Commission reporte ce match au 14 avril 2024 et adresse ses sincères condoléances au club de NOISY LE SEC.

U20 – CHAMPIONNAT

25884979 – CERGY PONTOISE FC / ST LEU 95 FC du 24/03/2024 (R3/D)

La Commission prend connaissance du courriel hors délai de ST LEU FC 95 et enregistre le forfait non avisé de cette équipe (1er forfait).

25884810 – PARIS AC 15 / PITRAY OLIER PARIS 2 du 05/05/2024 (R3/B)

Demande de PARIS AC 15 pour avancer la rencontre au 21/04/2024.
Accord du club adverse. Accord de la Commission.

25884416 – RC ARGENTEUIL / BLANC MESNIL SFC du 07/04/2024 (R2/B)

Demande du RC ARGENTEUIL pour avancer la rencontre au 31/03/2024.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord du club adverse à transmettre avant le vendredi 29 mars à 12h.

25884420 – TRAPPES ES / COURONNES OFC du 07/04/2024 (R2/B)

Demande de TRAPPES ES pour reporter la rencontre suite à l'absence de son éducateur.
Au vu du motif indiqué, la Commission ne peut donner son accord.

25903714 AFP 18 / MEUDON AS du 24/03/2024 (R2/A)
Match non joué.
La Commission reporte cette rencontre au 07 avril 2024.

U20 - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1er RAPPEL :
25885156 – ECOLE PLESSEENNE / VITRY 94 CA 2 du 24/03/2024 (R3/F)

2ème ET DERNIER RAPPEL AVANT SANCTIONS :
25885063 – PUISEUX LOUVRES / NANTERRE ES du 17/03/2024 (R3/E)

U18 – CHAMPIONNAT

563 603 – EVRY F.C. – U18 R3/A
À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 24/01/2024 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe 1 U18 de EVRY F.C., à compter du 26 février 2024 ; le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville d'EVRY COURCOURONNES.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, au plus tard le vendredi 29 mars 2024 à 12h00, pour la rencontre suivante :
25910087 – EVRY FC / FONTENAY SOUS BOIS US du 03/03/2024 remis au 31/03/2024 (R3/A)
De plus, la Commission précise qu'en raison de l'impraticabilité par deux fois du terrain n° 1 du stade Stéphane DIAGANA à LISSES, proposé comme terrain de repli, une autre installation devra être proposée.

25904839 PALAISEAU US / BRETIGNY FCS du 24/03/2024 (R1)
La Commission,
Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant que l'arbitre officiel a déclaré l'impraticabilité du terrain,
. reporte ce match au 14 avril 2024.

25910103 BRUNOY FC 1 / EVRY FC 1 du 28/04/2024 (R3/A)
Demande du FC BRUNOY pour avancer le match au 21 avril 2024 car possibilité de jouer à huis clos ce match sensible.
Accord de la Commission.
Dossier transmis à la CRPME.

25911057 RACING CLUB FRANCE 2 / VILLENNES ORGEVAL 1 du 31/03/2024 (R3/B)
Demande de changement d'horaire, pour jouer à 12h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VILLENNES ORGEVAL à transmettre au plus tard le vendredi 29 mars 2024 à 12h00.

U17 - CHAMPIONNAT

500695 – SARCELLES R1

La Commission fait application de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 27/02/2024 et procède au retrait de 2 points fermes au classement 2023/2024 pour l'équipe U17 R1 de SARCELLES AAS.

25903993 ATLETICO BAGNOLET 1 / RAINCY FA 1 du 24/03/2024 (R2/A)

Lecture du rapport de l'arbitre officiel informant de l'absence de l'équipe de RAINCY FA au coup d'envoi,
La Commission enregistre le 1er forfait non avisé de l'équipe de RAINCY FA.

25903832 BRIARD SC 1 / VGA ST MAUR F. MASC 1 du 24/03/2024 (R2/B)

Lecture du rapport de l'arbitre officiel informant de l'absence de l'équipe de VGA SAINT MAUR au coup d'envoi,
La Commission enregistre le 2ème forfait non avisé de l'équipe de VGA ST MAUR.

25904521 MITRY COMPANS GOELLY / MEAUX ACADEMY CS du 17/03/2024 reporté au 31/03/2024 (R2/F)

Demande de report au 12 mai 2024 de MEAUX ACADEMY CS, en raison de l'accord entre les deux éducateurs.
Considérant que la date du 31 mars 2024 est identifiée comme la première date de match remis,
Vu la nécessité de mettre à jour le calendrier,
Par ces motifs,
Emet un avis défavorable à la demande de report et maintient cette rencontre au 31 mars 2024.

U16 – CHAMPIONNAT

524 861 – FLEURY 91 F.C. – U16 (R1)

Rappel

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 21/02/2024 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe U16 de FLEURY 91 F.C., à compter du 18 mars 2024 ; le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville de FLEURY MEROGIS.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante, au plus tard le vendredi 05 avril 2024 à 12h00 :
25893952 FLEURY 91 FC / TORCY PVM US du 07/04/2024

Autres matchs concernés par la suspension de terrain :
25893938 FLEURY 91 FC / RC ARGENTEUIL du 28/04/2024
25893965 FLEURY 91 FC / RACING CLUB DE FRANCE du 26/05/2024.

25893944 RACING CLUB FRANCE 1 / PARIS SAINT GERMAIN FC 2 du 05/05/2024 avancé au 31/03/2024 (R1)

Reprise de dossier.
Demande du RACING CLUB DE FRANCE pour reprogrammer ce match le 05 mai 2024, ayant trouvé un terrain de repli au stade Fernand Hémon à COLOMBES.
Accord de la Commission.

25892172 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / RACING CLUB FRANCE 2 du 14/04/2024 (R3/D)

Demande de report au 21/04/2024 d'ANTONY FOOT EVOLUTION.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord du RACING CF, devant parvenir au plus tard le vendredi 12 avril 2024 à 12h00.
A défaut le match sera maintenu le 14 avril 2024.

25891798 LES MUREAUX OFC 1 / ARGENTEUIL FC 1 du 07/04/2024 (R3/A)

Demande LES MUREAUX OFC pour avancer le match au 31 mars 2024 à 13h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit du FC ARGENTEUIL, à transmettre au plus tard, le vendredi 29 mars 2024 à 12h00.

25891926 AUBERVILLIERS C. 1 / CO VINCENNES 1 du 07/04/2024 (R3/B)
Demande pour jouer à 16H00 sur le stade Auguste Delaune à AUBERVILLIERS.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de CO VINCENNES à transmettre au plus tard le vendredi 05 avril 2024 à 12h00.

25892147 NANTERRE ES 2 / SALESIENNE DE PARIS 1 du 31/03/2024 (R3/D)
Demande, pour jouer à 12h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de SALESIENNE DE PARIS, à transmettre au plus tard le vendredi 29 mars 2024 à 12h00.

U15 – CHAMPIONNAT

Régional 2

Poule A
25894156 C.F.F.P. 1 / AFP 18 1 du 23/03/2024
Match arrêté.
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier (rapport de l'arbitre officiel et du courriel de l'AFP 18),
Considérant que le coup d'envoi du match était prévu à 13h00,
Considérant que le match a débuté en retard pour diverses raisons (problème FMI, rédaction de réserves d'avant match notamment),
Considérant que l'arbitre officiel précise qu'il n'a pas fait reprendre le match après la pause en raison de la programmation d'une autre rencontre sur le même terrain à 15h00 et « *sur ordre de l'arbitre du match suivant* » (match 25881506 Apsap Henri Mondor / Luxembourg FC),
Considérant que bien que la rencontre ait débuté en retard, la responsabilité de l'arrêt de la rencontre ne peut pas être imputée à l'une des 2 équipes,
Par ces motifs,
Donne match à rejouer le samedi 20/04/2024.
La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF précisant les conditions de participation des joueurs pour une rencontre à rejouer.

Copie de la présente décision à la CRA.

Poule B
25902852 OFC COURONNES 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 02/03/2024
Lecture du courriel de l'OFC COURONNES indiquant un problème avec la tablette ne permettant pas d'effectuer la transmission de la FMI.
Lecture du rapport de l'arbitre officiel

La Commission entérine le résultat suivant :
OFC COURONNES : 2 buts
ISSY LES MOULINEAUX FC : 4 buts

Elle prend note de la composition de l'équipe de l'OFC COURONNES :
N°1 Raed Terzag
N°2 Ibrahim Diabira
N°3 Chad Nalem
N°4 Aleksa Milenkovic
N°5 Kilyan Ozier la Fontaine
N°6 Rayan El Brahmi

N°7 Elliot Ekindy
N°8 Reda Labdi
N°9 Caleb Bonpart
N°10 Ismaël Konaté
N°11 Bakary Dembele Koné
N°12 Gaël Paz Laplante
N°13 Rodi Kilic
Dirigeant: Sadeng Samo
Arbitre assistant 1: Mohamed Soumaré 2548260797

Et demande à ISSY LES MOULINEAUX FC de transmettre la liste des joueurs ayant participé à ce match.

25902884 SURESNES JS 1 / VILLETANEUSE JS 1 reporté au 30/03/2024
Demande de SURESNES JS pour décaler le match à 13h45.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VILLETANEUSE JS à transmettre au plus tard le vendredi 29/03/2024.

Poule C
25914304 MASSY ACADEMIE 1 / MONTEREAU ASA 1 du 23/03/2024
Lecture du courriel de MONTEREAU ASA (arrivé hors délai) – la Commission enregistre le forfait non avisé de MONTEREAU ASA.

Poule D
25903492 DRANCY FC 1 / NOISY LE GRAND FC 1 du 06/04/2024
Ce match est avancé au samedi 30/03/2024.
Accord des 2 clubs et de la Commission.

Poule F
Courriel de PAYS DE FONTAINEBLEAU – 500364
La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

25908257 BRUNOY FC 2 / BOUAFLE /FLINS 1 du 23/03/2024
Lecture du courriel de BOUAFLE /FLINS (arrivé hors délai) – la Commission enregistre le forfait non avisé de BOUAFLE /FLINS.

Poule E
25904121 BUSSY ST GEORGES FC 1 / VILLEJUIF US 1 du 23/03/2024
La Commission,
Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre,
Considérant que le match a été arrêté à la 57ème minute de jeu en raison des conditions climatiques,
Considérant l'accord des 2 clubs pour rejouer ce match le samedi 30/03/2024,
Par ces motifs,
Donne match à rejouer le samedi 30/03/2024.
La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF précisant les conditions de participation des joueurs pour une rencontre à rejouer

25904116 BRIE EST FC 1 / MAISONS ALFORT FC 1 reporté au samedi 30/03/2024
La Commission prend connaissance du courriel de la Communauté de Commune des 2 Morin indiquant la réouverture du complexe Gérard Petitfrère et précisant que compte tenu des conditions climatiques à venir, il peut être amené à de nouveau être fermé d'ici la fin de la semaine.
Afin d'anticiper, une éventuelle fermeture, la Commission demande au club de MAISONS ALFORT FC de lui communiquer un horaire et un lieu pour accueillir ce match si le match venait à être inversé.

Poule F
25908242 PALAISEAU US 1 / VAL YERRES CROSNE reporté au 30/03/2024
Demande de PALAISEAU US pour reporter le match au samedi 20/04/2024 (motif : tournoi).

Accord de VAL YERRES CROSNE.
Accord de la Commission.

Poule I

25913277 SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 / SARCELLES AAS 2 du 25/05/2024

Demande de SAINT L'AUMONE AS pour décaler le coup d'envoi à 16h00.
Accord de la Commission, délai de prévenance suffisant.

25913271 SAINT BRICE FC 1 / FRANCONVILLE FC 1 du 06/04/2024

La Commission prend connaissance de la demande de report de SAINT BRICE FC (motif : accueil finale départementale Festival Foot U13)
Ce match est reporté au samedi 20/04/2024.
Possibilité de jouer le samedi 30/03/2024 avec accord des 2 clubs.

Poule J

25913909 SARTROUVILLE ES 1 / MUREAUX OFC 1 du 23/03/2024

Match arrêté,
La Commission,
Pris connaissance de la FMI,
Considérant que le match a été arrêté à la 23ème minute de jeu en raison d'un nombre de joueurs insuffisants pour l'équipe de SARTROUVILLE ES,
Considérant que le score du match était de 0-3 pour l'équipe des MUREAUX OFC,
Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,
Par ces motifs,
Donne match perdu par pénalité à SARTROUVILLE ES (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain aux MUREAUX OFC (3pts ; 3 buts).

25913915 PARIS ST GERMAIN FC 1 / CONFLANS FC 1 du 27/04/2024

Accord des 2 clubs pour décaler le match au mercredi 01/05/2024.
Accord de la Commission.

U15 – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

2ème et dernier rappel :
Régional 2 – poule B – 25902886 PARIS EST SOLITAIRE 1 / CLICHY SUR SEINE US du 16/03/2024

1er rappel :
Régional 2 – poule C – 25914306 VILLENEUVE ABLON US 1 / SUCY FC 1 du 23/03/2024
Régional 2 – poule F – 25908256 RIS ORANGIS US 1 / VIRY ES 1 du 23/03/2024

U14 – CHAMPIONNAT

Régional 1

Poule B

25865380 RACING CF 1 / DRANCY JA 1 avancé au 30/03/2024

La Commission,
Pris connaissance de la demande du RACING CF pour reporter le match au samedi 18/05/2024 (motif : accueil Finale Départementale Festival Foot U13),

Considérant que la date initiale du match est le samedi 04/05/2024,
Considérant que le complexe sportif n'est pas disponible le samedi 06/04/2024,
Par ces motifs,
Fixe la date de ce match au samedi 20/04/2024.
Copie au District de Seine Saint Denis de Football pour le report du match de Coupe Départementale de DRANCY JA prévu le même jour.

Régional 2

Poule B
25887899 PARIS 13 ATLETICO 1 / FLEURY 91 FC 1 du 27/04/2024
Demande de PARIS 13 ATLETICO pour décaler le coup d'envoi à 15h00.
Accord de la Commission, délai de prévenance suffisant.

Régional 3

Poule D
536996 – C.F.F.P.
La Commission fait application de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 27/02/2024 et procède :

- au retrait de 8 points pour chaque match de championnat de l'équipe U14 1 disputée depuis le 23/11/2023 soit un retrait cumulé de 8 points fermes au classement

Matchs concernés :
25891141 – PARIS ALESIA / C.F.F.P. du 02/12/2023
25891146– C.F.F.P. / MASSY 91 FC du 09/12/2023
25891152– BRUNOY FC / C.F.F.P. du 20/01/2024
25891159– LINAS MONTLHERY ESA / C.F.F.P. du 27/01/2024
25891160–C.F.F.P. / JEUNESSE AUBERVILLIERS du 03/02/2024
25891168– TREMBLAY FC / C.F.F.P. du 02/03/2024
25891170–C.F.F.P. / CO VINCENNES du 09/03/2024
25891176– LILAS FC / C.F.F.P. du 23/03/202
Le club n'ayant pas régularisé sa situation à la date du 27/02/2024, il s'expose à des retraits de points supplémentaires.

CDM - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1er RAPPEL :
25883871 ARGENTEUIL FC / ARCOP ARGENTEUIL du 24/03/2024 (R3/B)

CDM – CHAMPIONNAT

25883895 SAINT PRIX ES / COURBEVOIE SPORTS du 10/03/2024 (R3/B)
Courriel de COURBEVOIE SPORTS communiquant sa composition d'équipe.
La Commission prend note et entérine ce match.

LAKHDAR - Entraineur	Adel	M	2348062997
DJEKIREF	Adlene	D	2546082057

CISSE	Amara	M	2368037175
GUILLEMOT	Antoine	A	2543526060
BILLARD	Erwan	D	2545109338
MENDY	Franck	M	2378031157
HAMITOUCHE	Madris	D	2378058126
LENOIR	Maxence	M	2338014005
BESSASSI	Mohamed	M	2348067995
BLAY	Olivier	M	2320623852
RASMOUKI	Rachid	M	2368055804
PINTO DO SOUSA	Stephane	M	2378015352
VALENTIN	Terence	D	2543369260
TOUABI	Zino	A	2545101741

ZITOUMBI Assadilla 2544539269

25883998 CAUDACIENNE ES / FRANCO PORTUGAIS WISSOUS du 17/03/2024 reporté au 31/03/2024 (R3/C)

Reprise de dossier.
Courriel de FRANCO PORTUGAIS WISSOUS demandant le report à une autre date, en raison du weekend de Pâques.
Le motif invoqué n'étant un motif de report, la Commission maintient cette rencontre à la date du 31/03/2024.